

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION**



## **BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2016 – PERSPECTIVES 2017**

*Présenté et validé en CLE le 10 mars 2017*



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier  
Maison du Haut-Allier 42, avenue Victor Hugo - BP 64 43300 LANGEAC  
Site internet : <http://sagehautallier.wixsite.com/sagehautallier>

**Avec la participation financière de :**



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*



## SOMMAIRE

<b>I. 2016 en quelques dates .....</b>	<b>3</b>
<b>II. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte .....</b>	<b>4</b>
1. <i>Présentation du territoire .....</i>	4
2. <i>Masses d'eau concernées par le SAGE du Haut-Allier .....</i>	5
3. <i>L'organisation autour du SAGE.....</i>	9
<i>La Commission Locale de l'Eau (CLE) .....</i>	9
<i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau .....</i>	9
<i>Les commissions thématiques et géographiques.....</i>	10
4. <i>La structure porteuse : .....</i>	10
<i>Présentation .....</i>	10
<i>Les moyens mis en œuvre par l'Etablissement public Loire pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier : .....</i>	10
<b>III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE .....</b>	<b>12</b>
1. <i>Historique : .....</i>	12
2. <i>L'année 2016 : .....</i>	13
<b>IV. LES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU .....</b>	<b>15</b>
1. <i>La Commission Locale de l'Eau .....</i>	15
2. <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	17
3. <i>La CLE du SAGE du Haut-Allier en collaboration avec les SAGE Allier Aval et Sioule.....</i>	18
4. <i>Les avis de la CLE ou du bureau .....</i>	18
<b>V. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE .....</b>	<b>19</b>
1. <i>Les missions techniques de l'animatrice : .....</i>	19
2. <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :.....</i>	21
3. <i>Appui aux initiatives locales : .....</i>	21
<b>VI. INFORMATION / COMMUNICATION.....</b>	<b>23</b>
1. <i>Site internet :.....</i>	23
2. <i>Sensibilisation : .....</i>	24
3. <i>Valorisation du projet de réaménagement du barrage de Poutès : .....</i>	24
4. <i>Newsletter du SAGE.....</i>	24
<b>VII. BUDGET ET FINANCEMENT.....</b>	<b>25</b>
<b>VIII. BILAN - PERSPECTIVES.....</b>	<b>25</b>

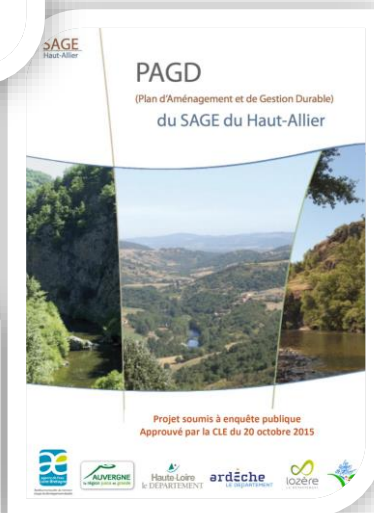
## I. 2016 en quelques dates

Du 4 janvier au 3 février : Enquête publique

**AVIS D'ENQUETE  
PUBLIQUE**

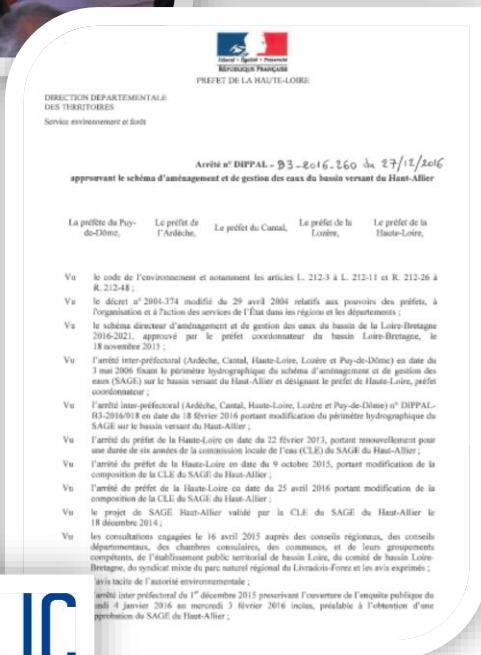
27 Mai :  
Forum  
GEMAPI

19 Mai :  
Approbation du  
projet définitif du  
SAGE par la CLE



1<sup>er</sup> Juillet :  
Changement de  
structure  
porteuse

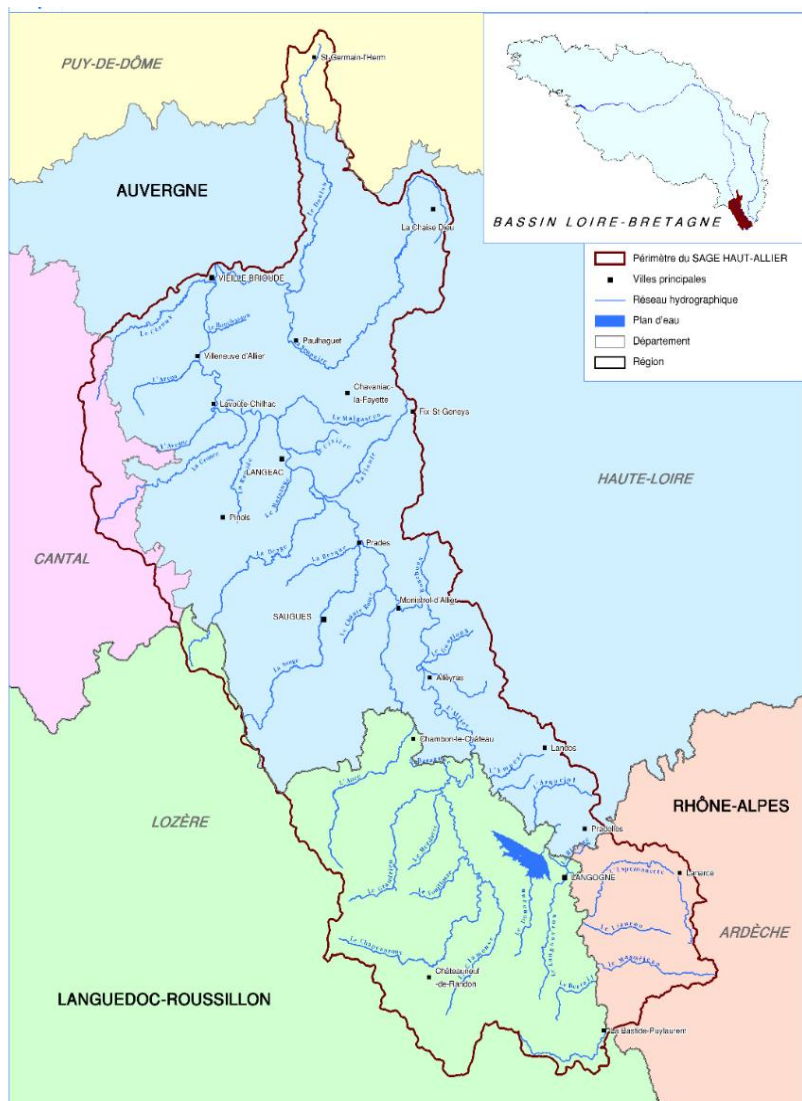
ETABLISSEMENT  
**PUBLIC  
LOIRE**



27 Décembre :  
Approbation du SAGE par  
arrêté inter-Préfectoral

## II. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte

### 1. Présentation du territoire



La situation géographique à l'extrémité amont du bassin Loire Bretagne confère au bassin versant du Haut-Allier une responsabilité stratégique pour la préservation des ressources en eau du bassin de la Loire.

En 2005, le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier choisit de porter le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant du Haut-Allier, pour mettre en place, à une échelle cohérente, une stratégie de protection des ressources en eau.

Le SAGE a un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau. Son objectif est de trouver un équilibre durable entre les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

C'est au SAGE notamment que revient la mission de préciser, en concertation avec les acteurs d'un bassin, les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.

#### Le bassin versant en quelques chiffres :

<b>Superficie</b>	<b>2 680 km<sup>2</sup></b>
<b>Nombre d'habitants</b>	<b>38 827 habitants</b>
<b>Nombre de communes concernées</b>	<b>165 communes</b>
<b>Linéaire de la rivière Allier du bassin du Haut-Allier</b>	<b>153 km</b> des sources de l'Allier jusqu'à Vieille-Brioude
<b>Régions concernées</b>	<b>2 régions</b> : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie
<b>Départements concernés</b>	<b>5 départements</b> : Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy de Dôme

## 2. Masses d'eau concernées par le SAGE du Haut-Allier

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : **les masses d'eau**. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE du Haut-Allier comptabilise :

- **43 masses d'eau « cours d'eau » dont :**

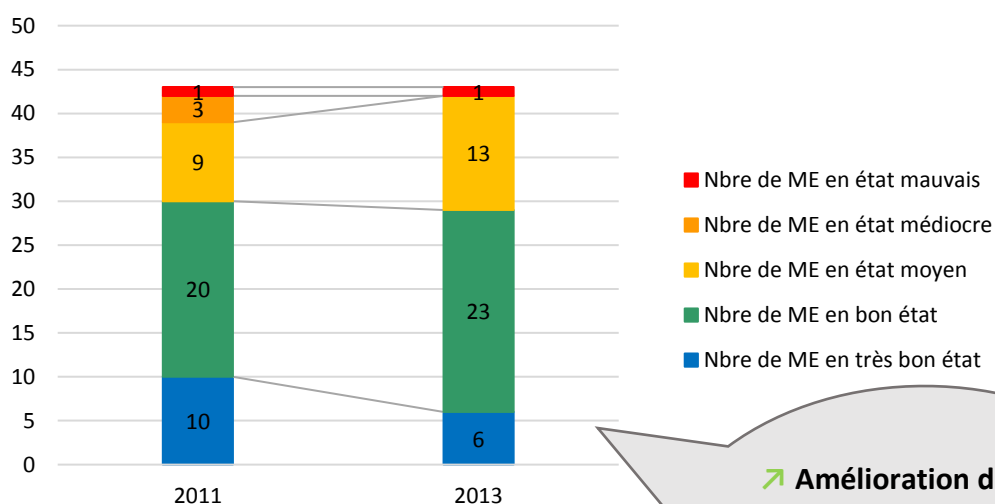
**29 masses d'eau en bon ou très bon état :** l'Allier des sources jusqu'à Laveyrune, l'Allier depuis Laveyrune jusqu'à Langogne, l'Allier de sa source jusqu'à Langogne, l'Allier de Langogne jusqu'à la retenue de Poutès, l'Allier depuis Monistrol d'Allier jusqu'à sa confluence avec la Senouire, le Liauron, le Masméjean, l'Espezonnette\*, la Clamouse, le Bertail\*, le Langouyrou\*, le Chapeauroux depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Clamouse, le Chapeauroux depuis sa confluence avec la Clamouse jusqu'à sa confluence avec l'Allier, le Grandrieu, l'Ance du Sud de sa source jusqu'à Croisance, l'Ance du Sud de Croisance jusqu'à sa confluence avec l'Allier, le Donozau\*, la Ribeyre\*, les Empèzes\*, la Desges, le Peyrusse\*, la Cronce, le Bouchassou\*, le Doulon, la Senouire, le Gourlong, l'Arçon\*, le Merdaric\*, le Baragnac\*.

**13 masses d'eau en état moyen :** le Céroux, l'Avesne\*, le Malgascon, le Cizière, la Seuge, la Besque, la Fioule, le Rouchoux, le Malaval, le Freycenet, l'Arquejol, le Fouillouse\*, le Marsange\*.

**1 masse d'eau en mauvais état :** le Chante Rome

Les masses d'eau associées au symbole « \* » possèdent un niveau de confiance de l'état faible (simulation, absence de suivi, suivi irrégulier...).

Evolution de l'état des masses d'eau superficielles  
entre 2011 et 2013



↗ Amélioration de l'état  
de 7 masses d'eau  
↘ Dégradation de l'état  
de 9 masses d'eau



Certaines de ces masses d'eau  
(6) passent d'un état simulé à  
un état mesuré.

▪ **2 masses d'eau « plans d'eau »**

**1 masse d'eau en état bon** : la retenue de Poutès

**1 masse d'eau en état moyen** : la retenue de Naussac

↘ **Dégradation de l'état de la retenue de Naussac entre 2011 et 2013**

▪ **3 masses d'eau « souterraines »**

**3 masses d'eau en bon état** : Mont du Devès, Massif du Cantal Bassin Versant de la Loire, Margeride Bassin Versant de l'Allier

→ **Etat des masses d'eau souterraines stable**

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2013 (source : AELB) sont présentées ci-après.

# Bassin Loire-Bretagne

## SAGE Haut Allier

### Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)  
Plans d'eau (données 2008 à 2013)  
Eaux littorales (données 2011 à 2013)

#### Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Etat	Niveau de confiance de l'état		
	Bon	Moyen	Mauvais
Très bon			
Bon			
Moyen			
Mauvais			
Très mauvais			

#### Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état

- Élevé
- Moyen
- Faible

Etat ou potentiel écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Information non disponible

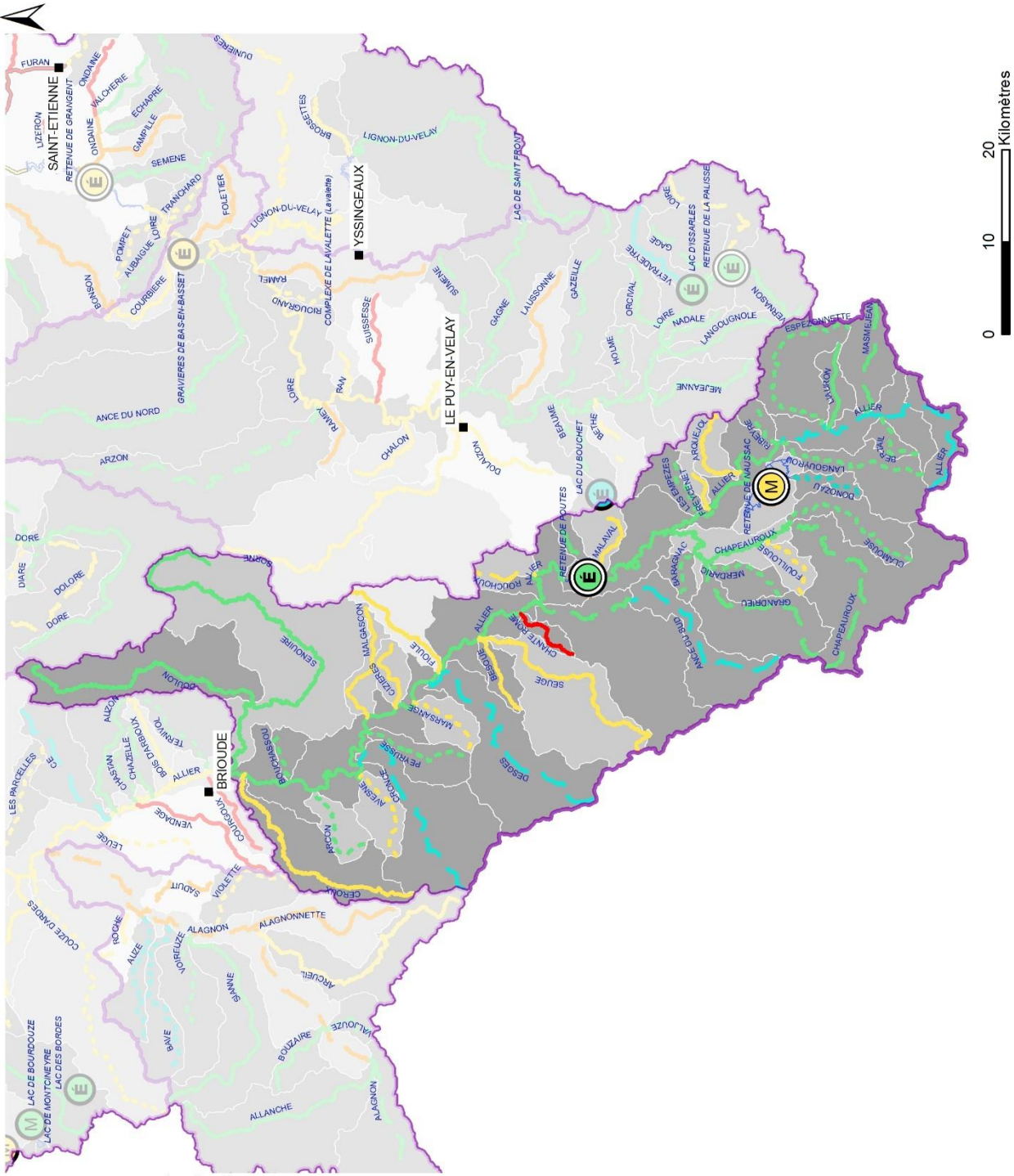
MEFM MEA

MEN

Masse d'eau surfacique

#### Echéances des objectifs

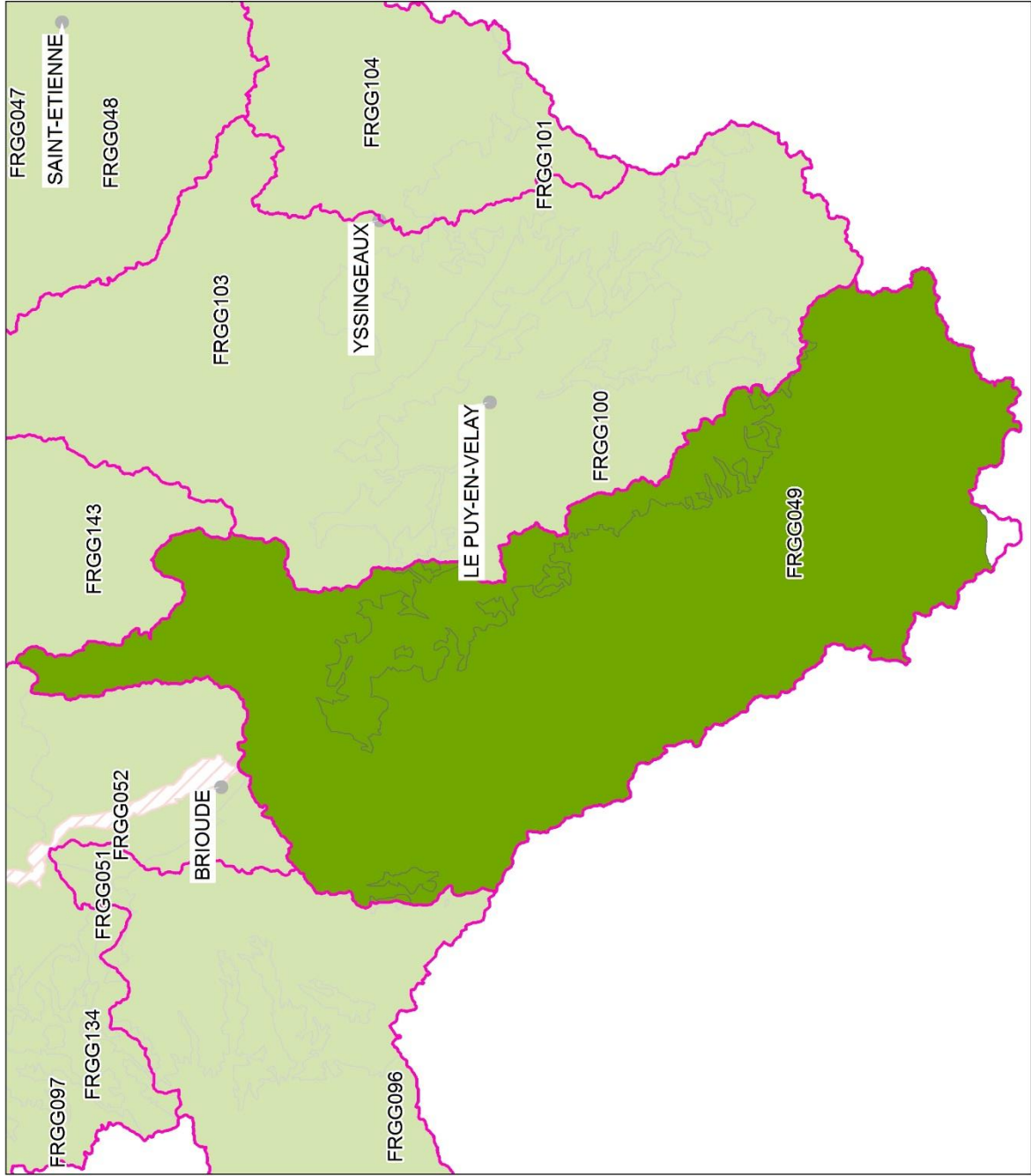
- 2015
- 2021
- 2027
- objectif moins strict
- villes principales
- SAGE



**Bassin Loire-Bretagne  
SAGE Haut Allier**

**Etat chimique 2013 des eaux souterraines**

Données 2008 à 2013





**Etat et objectifs chimiques**




Masses d'eau en bon état

-  Bon état et objectif 2015
-  Bon état et objectif 2021 ou 2027

Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

Tendance significative et durable à la hausse

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

-  VILLES PRINCIPALES
-  SAGE





### 3. L'organisation autour du SAGE

#### La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1<sup>er</sup> juin 2011 et 20 janvier 2012. Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013. Les élections municipales de mars 2014 et cantonales de mars 2015 ainsi que la fusion des régions ont généré la prise d'arrêtés modificatifs en date du 6 octobre 2014, du 9 octobre 2015 et du 25 avril 2016.

La CLE est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes.

La CLE est composée de 43 membres représentatifs du territoire, répartis en trois collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (21 membres)
- Le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (fédérations départementales de pêche, association SOS Loire vivante, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambres d'Agriculture, sports d'eaux vives, EDF, syndicat des producteurs forestiers...) (11 membres)
- Le collège des représentants de l'état et ses établissements publics (Préfets, DREAL, Agence de l'eau, ONEMA, ONF...) (11 membres)

#### Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations. Il est composé de 16 membres de la Commission Locale de l'Eau.

#### **Zoom sur la composition du bureau de la CLE**

##### **Les représentants des Collectivités Territoriales :**

- M. ROME, Président de la CLE, Représentant des maires de Haute-Loire
- M. ARCHER, Vice-Président de la CLE, Représentant des maires de Haute-Loire
- M. BOUDOU, Représentant des maires du Cantal
- M. CHAMPEL, Représentant des maires d'Ardèche
- M. HOENNER, Représentant des maires du Puy-de-Dôme
- M. SOUCHON, Représentant de la communauté de communes du Haut-Allier
- M. NOEL-BARON, Représentant de l'Etablissement public Loire
- M. SOULIER, Représentant du SMAT du Haut-Allier

##### **Les représentants de l'Etat :**

- M. le Délégué Régional de l'Agence Française de Biodiversité ou son représentant
- M. le Chef de la MISEN de Haute-Loire ou son représentant
- M. le Chef de la MISEN de la Lozère ou son représentant
- M. le Directeur de la Délégation Allier Loire-Amont de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant

##### **Les représentants des usagers :**

- M. le Directeur de l'Unité de Production Centre d'EDF ou son représentant
- Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Lozère ou son représentant
- M. le Président de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire ou son représentant
- M. le représentant de France Hydro-électricité

## ↳ Les commissions thématiques et géographiques

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du Conservatoire National du Saumon Sauvage
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, (Président en attente de désignation)
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

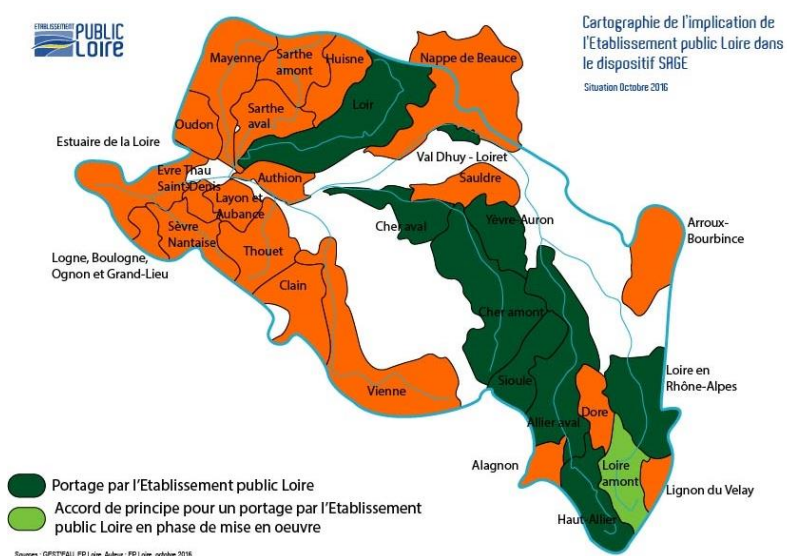
Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

## 4. La structure porteuse :

### ↳ Présentation

Initiée par le SMAT du Haut-Allier, la procédure de SAGE est portée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 par l'Etablissement public Loire. C'est ainsi la 9<sup>e</sup> procédure de SAGE portée par l'Etablissement (cf cartographie ci-contre).

L'Etablissement public Loire participe à la préservation et la restauration de la diversité biologique des vallées alluviales, des têtes de bassin et des sites à forts enjeux patrimoniaux ainsi qu'à la restauration des populations de poissons migrateurs.



## ↳ Les moyens mis en œuvre par l'Etablissement public Loire pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, l'Etablissement public Loire met à disposition de la Commission locale de l'Eau, une animatrice à temps complet soit 1 Equivalent Temps

Plein (ETP), en CDD. Elle est épaulée sur site, par le secretariat du SMAT du Haut-Allier à hauteur de 0.25 ETP pour l'accueil téléphonique, l'envoi et la réception des courriers, la mise à jour des bases de données....

La cellule d'animation est encadrée par Laurent BOISGARD, chef de service PAGE et par Benoit ROSSIGNOL, directeur de la Direction du Développement et de la Gestion Territorialisée. Elle est également appuyée par le service SIG de l'Etablissement.

### **Zoom sur les principales missions de la cellule d'animation**

En tant que structure porteuse de l'élaboration du SAGE, l'Etablissement public Loire a en charge de réaliser les missions suivantes :

- La gestion administrative, technique et financière relative au SAGE du Haut-Allier,
- L'animation de la concertation autour du projet de SAGE du Haut-Allier,
- La réalisation des différentes étapes d'élaboration du projet de SAGE du Haut-Allier,
- Le suivi et la contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Allier,
- La communication et la sensibilisation autour du projet de SAGE du Haut-Allier.

### III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

#### I. Historique :

Le SAGE du Haut-Allier termine actuellement sa phase d'élaboration.

**L'état des lieux et le diagnostic** (de la ressource en eau/milieux aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

**Le scénario tendanciel** s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment, ne seraient pas tous satisfaits.

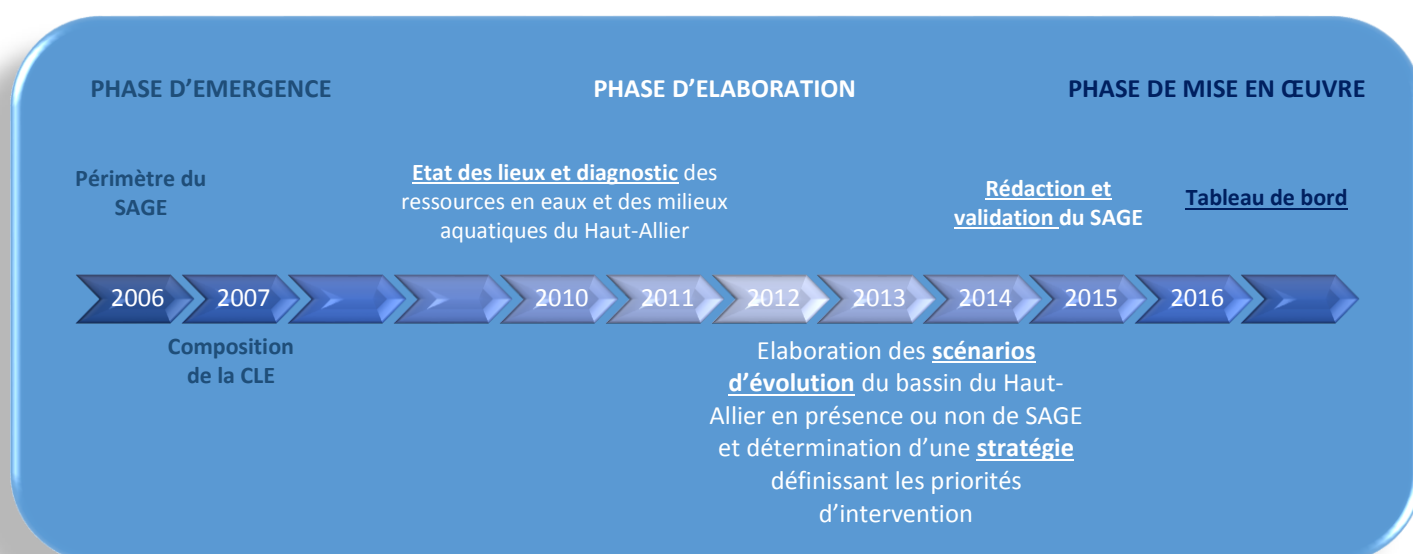
**Les scénarios contrastés** ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

**La stratégie** du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, **la rédaction des documents du SAGE**. Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau, le règlement, l'atlas cartographique ainsi que l'évaluation environnementale ont été rédigés durant l'année 2014 et approuvés.

L'année 2015 a été consacrée **aux phases administratives de consultation des assemblées à la préparation de la phase d'enquête publique**, en partenariat avec les services de la préfecture de Haute-Loire.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes de la procédure.



## 2. L'année 2016 :

Le premier semestre de l'année 2016 a été consacré à la phase d'enquête publique et à l'approbation du projet définitif de SAGE du Haut-Allier par les membres de la CLE.

**La cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier a organisé en partenariat avec les services de la Préfecture de la Haute-Loire, la phase d'enquête publique.**

Suite à la sollicitation de la Préfecture de Haute-Loire, le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, en date du 25 novembre 2015, a désigné une commission d'enquête, constituée de 4 membres.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 janvier au 3 février 2016, soit un peu plus de 4 semaines.

Les commissaires enquêteurs ont effectué 12 permanences dans les communes suivantes :

- Haute-Loire = Langeac (2 permanences), Saint Haon, La Chaise Dieu, Vieille Brioude, Saugues
- Lozère = Châteauneuf de Randon, La Bastide Puy Laurent, Langogne
- Ardèche = Lanarce
- Puy-de-Dôme = Saint Germain l'Herm
- Cantal = La Chapelle Laurent

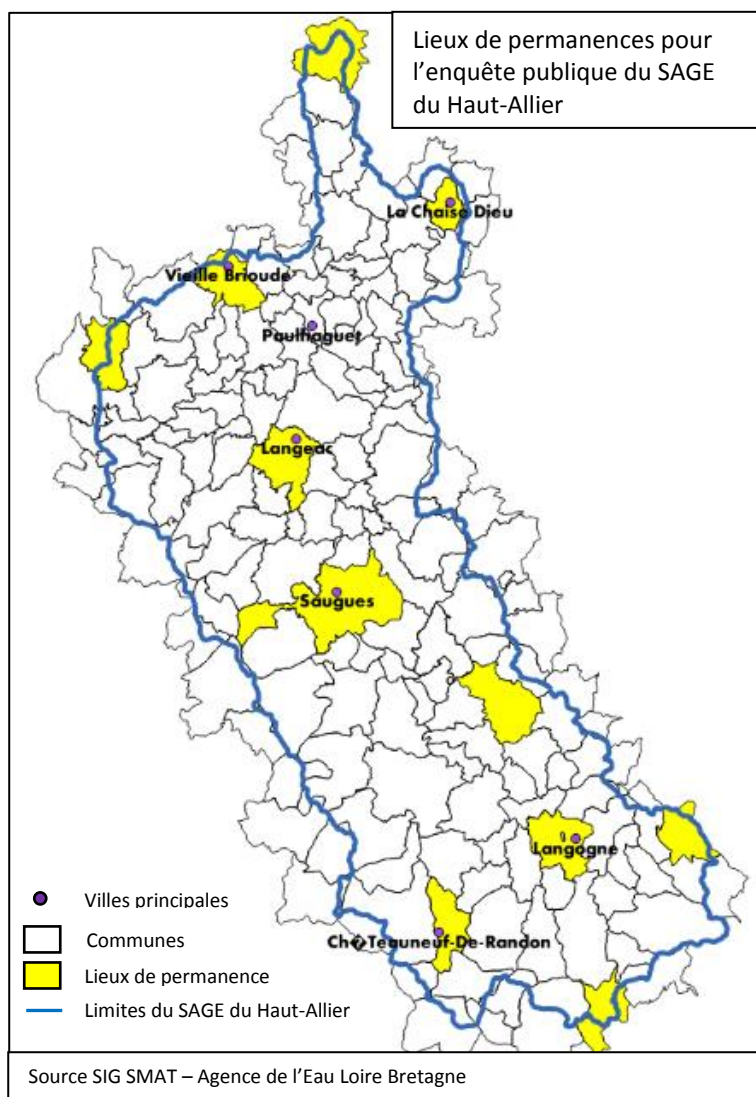
Durant cette phase afin de faciliter la diffusion des informations, l'animatrice a mis en place une « Drop box », plateforme de partage de fichiers, permettant à chaque commissaire enquêteur de déposer les avis recueillis pendant leurs permanences.

Chaque semaine l'animatrice faisait un point téléphonique avec l'ensemble des mairies disposant d'un registre d'enquête pour faire remonter les contributions aux commissaires enquêteurs. En cas de remarques enregistrées, les scans des registres étaient placés dans la Drop Box.

Au total, 15 observations, dont 1 par oral ont été enregistrées.

La remise du procès-verbal de la commission d'enquête au Président de la CLE s'est effectuée le mercredi 10 février en Préfecture de Haute-Loire. L'animatrice de la CLE en partenariat avec le Président et le vice-président de la CLE, a formulé un argumentaire permettant de répondre aux diverses interrogations émises par la commission d'enquête.

L'avis définitif sur le projet de SAGE du Haut-Allier a été rendu le 3 mars 2016. Les principales conclusions sont présentées ci-après :



La commission considère que de nombreux éléments sont positifs :

- le projet de SAGE du Haut Allier répond à une obligation législative et réglementaire,
- il est en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne,
- il est l'aboutissement d'une longue démarche de concertation entre les nombreux acteurs du territoire aux préoccupations diverses et aux intérêts parfois divergents,
- le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) a bien identifié les enjeux de ce territoire et a fixé des objectifs certes ambitieux mais justifiés et réalistes,
- l'objectif d'excellence en matière de gestion qualitative de l'eau est adapté à ce territoire marqué par sa position en tête de bassin,
- les dispositions de ce PAGD sont précises et cohérentes avec les objectifs fixés ; la recherche d'un équilibre, dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, entre les préoccupations environnementales, les contraintes des activités économiques et les conditions de vie et les aspirations des populations, s'inscrit tout à fait dans la logique du développement durable,
- la démarche choisie repose sur l'initiative et la participation des différents acteurs du territoire,
- le SAGE reprend les réglementations existantes et limite l'ajout de nouvelles règles,
- une place importante est accordée à l'information des populations concernées.

La commission a donc émis **un avis favorable** sur le projet de SAGE avec quelques remarques et recommandations notamment sur :

- les zones humides,
- l'encadrement des sports d'eau vive,
- le règlement.

Le bureau de la CLE a examiné l'ensemble des remarques formulées au cours de l'enquête publique lors de sa session du 13 avril 2016. **La CLE a adopté un projet de SAGE légèrement modifié lors de la séance plénière du 19 mai 2016 à la majorité** (deux abstentions et un contre).

Une fois le SAGE validé par la CLE, le Président a saisi le Préfet de Haute-Loire pour obtenir **l'approbation définitive du projet par arrêté inter-préfectoral**.

Cet arrêté a été signé le **27 décembre 2016**.

## IV. LES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

### 1. La Commission Locale de l'Eau

Afin de construire un projet de SAGE partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, un important travail de concertation est mené au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). La composition de cette commission est définie par arrêté préfectoral et rassemble les acteurs les plus représentatifs du Haut-Allier.

#### Réunion de la CLE du 11 février 2016, à Saint Haon (43)

La séance plénière s'est déroulée le matin à la salle polyvalente de Saint Haon.

Membres de la CLE lors de la réunion du 11 février 2016		
En exercice	Présents	Ayant donnés pouvoir
44	18	8

L'ordre du jour était le suivant :

- Election d'un représentant du collège des élus au sein du bureau de la CLE
- Information sur l'avis rendu par le bureau en janvier 2016
- Rapport d'activités 2015-perspectives 2016
- Avis de la CLE sur le projet de SAGE Loire Amont
- Avis de la CLE sur les travaux d'aménagement du barrage de Poutès.



Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont

élu à l'unanimité M. Franck NOEL-BARON, représentant de l'Etablissement Public Loire, au sein du bureau de la CLE (*Délibération n°2016-01*).

L'animatrice a présenté pour information, les avis formulés par le bureau de la CLE (séance du 13 janvier 2016) sur les projets de régularisation de captages d'eau potable en Lozère.

Les membres de la CLE ont ensuite validé le rapport d'activités de la CLE et de la cellule d'animation pour l'année 2015 et les perspectives d'actions pour 2016 (*Délibération n°2016-02*).

Deux dossiers ont été présentés aux membres de la CLE durant cette réunion. Le premier portait sur le projet de SAGE Loire Amont, bassin versant limitrophe à celui du SAGE du Haut-Allier. Un avis favorable a été formulé, assorti de quelques observations d'ordre général (*Délibération n°2016-03*).

Le deuxième dossier concernait les travaux d'aménagement du barrage de Poutès. Après une présentation des différentes phases de travaux par le représentant d'EDF, les membres de la CLE ont décidé de donner un avis favorable en formulant quelques observations concernant le devenir des poissons suite à la pêche de décompression, la conduite de la vidange et l'impact des travaux sur les activités nautiques (*Délibération n°2016-04*).

L'après-midi fut consacré à la visite du barrage de Poutès, organisée en partenariat avec EDF. Cette sortie terrain a permis aux participants de découvrir le barrage de Poutès avant que les premiers travaux d'aménagement ne soient lancés.

Réunion de la CLE du 19 mai 2016, à Saugues (43)

Suite aux élections régionales et à la fusion des régions Rhône-Alpes-Auvergne et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 2 nouveaux élus ont dû être désignés pour représenter ces instances. Un nouvel arrêté de composition de la CLE, avec un collège des élus à 21 membres (au lieu de 22), a donc été établi le 25 avril 2016.

Membres de la CLE lors de la réunion du 19 mai 2016			
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Quorum des 2/3 atteint
43	17	12	OUI

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu de la séance plénière du 11 février 2016,
- Election d'un représentant du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux au sein du bureau de la CLE (*reporté*),
- Présentation des précisions apportées au SAGE du Haut-Allier suite à l'enquête publique,
- Approbation du SAGE du Haut-Allier,
- Questions diverses.

L'ensemble des remarques issues de l'enquête publique et des propositions effectuées par les membres du bureau pour modifier le projet de SAGE est présenté.

**Après de nombreux échanges, la CLE a adopté à la majorité (deux abstentions et un vote contre) son projet définitif de SAGE.**

Réunion de la CLE du 02 Novembre 2016, à Grandrieu (48)

La séance plénière s'est déroulée le matin à la communauté de communes de Grandrieu.

Membres de la CLE lors de la réunion du 11 février 2016		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
43	15	8

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu de la séance plénière du 19 mai 2016,
- Election d'un représentant du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux au sein du bureau de la CLE,
- Modification du règlement intérieur de la CLE,
- Composition de la commission inter-SAGE Haut-Allier – Loire Amont,
- Présentation de l'étude sur l'impact des débits de l'Allier sur les captages AEP,
- Présentation du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021,
- Avis de la CLE sur le dossier de demande de régularisation du captage d'eau potable depuis les sources de Champ Teyssier sur la commune de Saint Etienne de Lugdarès.

Lors de cette réunion les membres de la CLE ont élu Monsieur SOULIER, pour représenter le SMAT du Haut-Allier au sein du bureau (*Délibération n°2016-07*) et ont modifié le contenu relatif à la structure porteuse dans le règlement intérieur de la CLE (*Délibération n°2016-08*).

Au sein du PAGD, la disposition 1.3.2 prévoit la création d'une commission inter-SAGE Haut-Allier/Loire-Amont pour intervenir sur la nappe souterraine « Mont du Devès ». 13 représentants parmi les 43 membres de la CLE du SAGE du Haut-Allier ont été désignés (5 élus, 4 représentants des usagers et 4 représentants des services de l'Etat) pour intégrer cette commission qui aura comme



objectifs principaux d'améliorer les connaissances autour de cette ressource souterraine et d'envisager la mise en place d'un plan de gestion (*Délibération n°2016-09*).

L'animatrice du SAGE a présenté les résultats de l'étude réalisée par l'ARS Centre sur l'impact des débits de l'Allier sur les captages d'AEP. L'étude conclut que c'est l'incision du lit de l'Allier et les prélèvements pour l'irrigation qui peuvent impacter la situation quantitative des prélèvements AEP, bien plus que le débit de l'Allier lui-même. Quant à la situation qualitative, l'influence que peut avoir l'Allier n'intervient qu'à des débits importants, nettement supérieurs à la gamme nécessitant du soutien d'étiage.

L'animatrice a également effectué une présentation de l'ensemble des chapitres et grandes orientations du nouveau SDAGE Loire-Bretagne, en mettant en avant les nouveautés apportées par l'édition 2016-2021.

Des exemplaires du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 et des synthèses ont été mis à disposition des membres de la CLE.

Les membres de la CLE ont ensuite rendu un avis favorable, assorti de deux remarques, sur le dossier de demande de régularisation du captage d'eau potable depuis les sources de Champ Teyssier sur la commune de Saint Etienne de Lugdarès (*Délibération n°2016-10*).

Enfin, l'animatrice a présenté les travaux que la CLE devra engager en 2017, et Monsieur LECUNA, représentant d'EDF, a exposé les propositions de mesures transitoires d'exploitation du barrage de Poutès, suite à l'annonce de report des travaux d'aménagement de l'ouvrage.



## 2. Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau de la CLE s'est réuni à deux reprises.

*Réunion du 13 janvier 2016*, à Langogne (48) avec 10 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Avis de la CLE sur la demande de régularisation des captages d'eau potable des Cremades et la suppression de la prise d'eau des Ajustades sur le Langouyrou
- Remarques sur le Schéma Départemental des Risques Naturels Majeurs de Lozère (SDPRNM) 2016-2020
- Cartographies des cours d'eau en Lozère et en Haute-Loire
- Points divers => informations relatives à la décision du Tribunal Administratif concernant les arrêtés de navigation sur l'Allier.

*Réunion du 13 avril 2016*, à Langeac (43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Retour sur la phase d'enquête publique et sur les conclusions de la commission d'enquête,

- Proposition de modifications suite aux remarques des commissaires enquêteurs et des avis reçus durant l'enquête publique,
- Points divers.

### 3. La CLE du SAGE du Haut-Allier en collaboration avec les SAGE Allier Aval et Sioule

Une réunion d'information et d'échange organisée par l'Etablissement Public Loire s'est tenue le vendredi 27 mai à Clermont-Ferrand, à l'Hôtel de région. Cette réunion à destination des membres des CLE des SAGE Allier aval, Haut-Allier et Sioule, ainsi que des collectivités présentes sur ces 3 territoires, a permis de présenter une analyse cartographique des enjeux inondation et gestion des milieux aquatiques, sur chacun des 3 bassins versants.

Des ateliers de travail, animés par le Président et l'animatrice de chacun des SAGE ont permis ensuite d'échanger sur les compétences GEMAPI, la structuration des différents territoires et l'organisation envisageable à l'échelle de chaque bassin versant.



### 4. Les avis de la CLE ou du bureau

Au premier semestre 2016, la CLE (ou son bureau) a rendu six avis, présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Organismes</b>	<b>Objet de la consultation</b>	<b>Avis formulés</b>
Direction Départementale des Territoires de Lozère	Demande de régularisation des captages d'eau potable des Cremades et la suppression de la prise d'eau des Ajustades sur le Langouyrou	Avis favorable avec remarques
Direction Départementale des Territoires de Lozère	Schéma Départemental des Risques Naturels Majeurs de Lozère	Avis favorable avec remarques
CLE du SAGE Loire Amont	Projet de SAGE Loire Amont	Avis favorable avec remarques
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Travaux d'aménagement du barrage de Poutès	Avis favorable avec remarques
Direction Départementale des Territoires d'Ardèche	Régularisation du captage d'eau potable depuis la source de Champ Teyssier sur la commune de St Etienne de Lugdarès	Avis favorable avec remarques
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Mesures transitoires d'exploitation du barrage de Poutès*	Avis favorable

\*= consultation écrite des membres de la CLE

## V. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

### 1. Les missions techniques de l'animatrice

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2016 :

- **D'informer les membres de la CLE** sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques,
- **D'organiser la phase d'enquête publique** et les échanges avec la commission d'enquête;
- De **rédiger le mémoire argumentaire en réponse au procès-verbal** de la commission d'enquête,
- **D'intégrer les modifications dans le PAGD et le règlement suite aux remarques de la commission d'enquête** (en collaboration avec le bureau d'études),
- De **rédiger la déclaration accompagnant le projet définitif de SAGE du Haut-Allier**,
- De **soumettre au Préfet de Haute-Loire, Préfet coordonnateur, le projet définitif de SAGE du Haut-Allier**,
- **D'organiser le transfert de portage du SMAT du Haut-Allier à l'Etablissement public Loire**,
- De contribuer aux **comités de pilotage** des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier (bilan sur la continuité écologique en Haute-Loire, cartographie des cours d'eau en Haute-Loire et en Lozère, COPIL des contrats territoriaux de Naussac et des affluents Langeadois de l'Allier).

L'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son bureau avec pour principales missions :

- la **préparation technique et logistique des réunions** de la CLE et/ou du bureau,
- **l'animation des réunions** de la CLE et/ou du bureau (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...),
- le **secrétariat de la CLE et du bureau** : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des délibérations,
- **l'organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement,
- la **présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours**, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état,
- la **préparation des avis consultatifs** formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation,
- la **réalisation du bilan d'activités annuel** de la CLE.

↳ Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice et/ou le Président de la CLE suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des réunions auxquelles l'animatrice a participé.

<b>Organismes organisateurs</b>	<b>Objet de la réunion</b>	<b>Date</b>	<b>Thématique</b>
EDF	<i>Séminaire scientifique autour du projet d'aménagement du barrage de Poutès</i>	6 et 7 janv. 2016	Continuité écologique
DDT 63	<i>Rencontre avec les animateurs de SAGE</i>	14 janv. 2016	Démarche organisationnelle
DDT 48	<i>Réunion préparatoire à la CLCI de Naussac</i>	19 janv. 2016	Plan d'eau
DDT 48	<i>Réunion PAOT 48</i>	20 janv. 2016	SDAGE/SAGE
EDF	<i>Réunion du groupe communication autour du Nouveau Poutès</i>	26 janv. 2016	Communication
DDT 43	<i>Réunion travaux sur le DPF</i>	27 janv. 2016	Restauration/entretien milieux aquatiques
DDT 48	<i>Réunion sur la cartographie des cours d'eau</i>	28 janv. 2016	Inventaire des Cours d'Eau
DDT 48	<i>Réunion de la CLCI de Naussac</i>	18 fev. 2016	Plan d'eau
Préfecture 48	<i>Réunion du Conseil Lozérien de l'Eau</i>	14 mars 2016	Transversale
FDAAPPMA 48	<i>Réunion de lancement de la mise à jour du PDGP de Lozère</i>	25 mars 2016	Restauration/entretien milieux aquatiques
ARS 43	<i>COTech Ambroisie</i>	31 mars 2016	Espèces invasives
FDSEA 48 - DDT 48 - FDAAPPMA 48 – SMAT HA	<i>Formation relative à la cartographie des cours d'eau sur la commune d'Auroux</i>	12 avril 2016	Gouvernance
Préfecture 43	<i>Réunion arrêtés de navigation sur l'Allier</i>	12 avril 2016	Règlementation
Pays de l'Ardèche Méridionale	<i>Réunion de présentation du SCoT de l'Ardèche Méridionale</i>	25 avril 2016	Transversale
AELB	<i>Réunion des Présidents de CLE</i>	18 mai 2016	Gouvernance
F CEN	<i>Journée technique sur les zones humides</i>	24 mai 2016	Zones humides
Pays de l'Ardèche Méridionale	<i>Présentation des enjeux du SAGE du Haut-Allier en Ardèche – lien avec le SCoT</i>	07 juil. 2016	Gouvernance
FDAAPPMA 48	<i>Réunion de présentation des travaux d'arasement du seuil du Devèzes sur l'Allier</i>	25 août 2016	Continuité écologique
Préfecture de Haute-Loire	<i>Réunion du comité sécheresse</i>	01 sept. 2016	Gestion de crise
SICALA 43	<i>Réunion Bilan du CT Affluents Langeadois de l'Allier</i>	05 sept. 2016	Contrat territorial
DDT 43	<i>Réunion PAOT 43</i>	06 sept. 2016	Plan d'actions
SICALA 43	<i>Réunion Bilan du CT Affluents Langeadois de l'Allier</i>	14 sept. 2016	Contrat territorial
Préfecture de Haute-Loire	<i>Réunion du comité sécheresse</i>	19 sept. 2016	Gestion de crise
Conseil départemental 48	<i>Réunion de présentation des enjeux du Haut-Allier à l'AELB</i>	23 sept. 2016	/
Préfecture de Haute-Loire	<i>Comité de suivi environnemental Poutès</i>	26 sept. 2016	Continuité écologique

Ep Loire	<i>Lancement étude « Amélioration de la qualité de l'eau du Mas d'Armand »</i>	03 oct. 2016	Qualité
SMAT HA	<i>Copil Natura 2000 « Gorges de l'Allier Affluents »</i>	07 oct. 2016	Biodiversité
Conseil Régional AuRA	<i>Réunion information modalités de financements CT et SAGE</i>	10 oct. 2016	Finance
EP Loire	<i>Réunion des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement</i>	12 oct. 2016	Gouvernance
EDF	<i>Réunion du groupe de travail Communication « Nouveau Poutès »</i>	18 octobre	Communication Poutès
FDAAPPMA 48	<i>Réunion révision du PDPG 48</i>	21 nov.2016	Gestion piscicole
SMAT HA	<i>Réunion PAEC Margeride auvergnate et Haut-Allier</i>	24 nov. 2016	MAEC
ARS Auvergne	<i>Réunion des Gestionnaires de Milieux Aquatiques relative à la lutte contre l'ambrosie</i>	01 dec. 2016	Espèces envahissantes
DDT 48	<i>MISEN élargie</i>	05 dec. 2016	Continuité écologique
SICALA	<i>Réunion prospective relative au CT Affluents Langeadois de l'Allier</i>	16 dec. 2016	Contrat territorial

L'animatrice a également assisté, durant une journée (8 juin 2016), à une formation sur le logiciel de cartographie libre Q GIS, organisée par le CRAIG Auvergne, ainsi qu'à une web-conférence organisée par OIEAU sur la thématique « les Tableaux de Bord des SAGE ».

## **2. Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation**

Durant l'année 2016, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

### **↳ Suivis administratif et financier :**

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (*La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe VII*). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier (au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).

## **3. Appui aux initiatives locales**

### **↳ Suivi de la qualité des eaux de baignade :**

Depuis plusieurs années, le SMAT en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, accompagne les communes dans la gestion de leur site de baignade, la réalisation de leur profil de baignade et l'application des recommandations qui en découlent.

Afin de limiter les risques sanitaires pour les baigneurs et de cibler les installations pouvant être source de pollution pour la rivière, une veille estivale a été mise en place depuis 2012.

Dans l'optique de renforcer cette action, et pour établir une gestion préventive sur l'ensemble des 7 sites de baignade en rivières du Haut-Allier, le SMAT a employé, sous la responsabilité de l'animatrice du SAGE, durant trois mois un stagiaire chargé de mener à bien les missions suivantes :

- Relevés de température eau + air, transparence de l'eau, pluviométrie,
- Observation de présence/absence d'algues, cyanobactéries, mousses, odeur,
- Relai entre les mairies et l'ARS en cas de résultats insuffisants (précipitations > 15mm/j, turbidité < 90cm), et proposition de prise d'arrêtés d'interdiction temporaire de baignade,
- Fréquentation des sites,
- Recherche des sources de pollution potentielle, synthèse des résultats et propositions de pistes d'amélioration pour chacun des sites de baignade.



Afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ces actions, l'animatrice du SAGE, en partenariat avec l'ARS de la Haute-Loire a organisé le 13 juin **une réunion d'information en amont de la saison estivale** pour rappeler les principes de la veille estivale et faire un bilan des classements des saisons précédentes.

En 2016, l'animatrice a également adressé un courrier à l'ensemble des maires des communes situées le long de l'axe Allier pour connaître l'état d'avancement des travaux d'assainissement annoncés lors de la réalisation des profils de baignade, et ainsi évaluer les efforts qu'il reste à effectuer sur les systèmes d'assainissement dans les zones à enjeux.

D'autre part, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs dont l'exploitation a été ciblée dans les profils de baignade ont été contactés et informés des impacts potentiels de leur pratique sur la qualité des eaux de baignade. Des solutions alternatives ont été proposées et mises en place sur certaines parcelles.

#### ↳ Formation auprès des agriculteurs sur la cartographie des cours d'eau

Dans le cadre de la cartographie des cours d'eau de Lozère, plusieurs sessions de formations proposées par la FDSEA aux agriculteurs de Lozère, ont été réalisées pour accompagner la phase de consultation. Le comité de pilotage en charge de cette problématique a souhaité que lors des formations un représentant de la DDT, de l'ONEMA, des syndicats de rivière et de la fédération de pêche soit toujours présent pour éviter une mauvaise interprétation des informations. Dans ce cadre, l'animatrice du SAGE a participé à la rédaction du support de présentation et au guide d'entretien des cours d'eau, et est également intervenue lors de la formation du 12 avril sur la commune d'Auroux.

## VI. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2016, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE :

### 1. Site internet

Depuis 2014, le SAGE du Haut-Allier possède un site internet. Mis à jour régulièrement par l'animatrice, ce site est l'outil principal de diffusion de l'information et des documents de travail auprès des membres de la CLE et du bureau.

Fin mars 2016, une nouvelle architecture a été mise en place en interne, pour dynamiser le site et le rendre plus attractif. Une page « Actualité », sous forme de blog, permet de diffuser les informations en lien avec le bassin versant du SAGE et à plus large échelle avec le bassin Loire Bretagne.

Les histogrammes ci-dessous présentent la fréquentation du site internet du SAGE depuis la mise en place de sa nouvelle version.



## **2. Sensibilisation**

Depuis cinq ans, la cellule d'animation organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2016, une vingtaine de personnes (élus, touristes, professionnels de l'environnement, pêcheurs...) s'est mobilisée pour venir ramasser les débris sur les bords de l'Allier à Langeac.



Pour informer la population de cet événement, l'animatrice du SAGE a enregistré une interview sur une radio locale (FM 43), a fait passer plusieurs articles dans la presse, posé des affiches dans la commune de Langeac ainsi que dans les communes voisines, et a également réalisé une large diffusion par mail.

## **3. Valorisation du projet de réaménagement du barrage de Poutès**

Fin 2015, afin d'anticiper les conséquences des travaux d'aménagement de la retenue de Poutès sur les activités nautiques (baignades, canoë...), la cellule d'animation du SAGE avait organisé une réunion entre le SMAT, l'ARS 43, la Sous-Préfecture de Brioude et EDF pour définir la démarche à tenir pour informer les professionnels et les pratiquants.

Le groupe de communication autour du Nouveau Poutès a donc proposé de mettre en place une stratégie de communication avec la création d'un panneau d'information, placé sur la plage de Monistrol d'Allier située à l'aval direct de la zone des travaux, et également de créer des flyers d'information à destination de tous les pratiquants (diffusion large : office de tourisme, hôtels, restaurants, sites de location de canoë...).

En raison de la décision du comité des engagements du groupe EDF de reporter les travaux d'aménagement du barrage de Poutès, ces documents n'ont pas été édités.

## **4. Newsletter du SAGE**

La première newsletter du SAGE du Haut-Allier a été diffusée à plus de 400 destinataires par mail (Communes, communautés de communes, partenaires techniques, financiers...). Elle abordait les sujets suivants :

- Les restrictions des usages de l'eau sur le bassin de l'Allier
- Le changement de structure porteuse du SAGE => passage du SMAT du Haut-Allier à l'Etablissement public Loire
- Le bilan des contrats territoriaux
- Le report des travaux d'abaissement du barrage de Poutès
- L'application : Signalement ambroisie
- Le nouveau SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Ce nouvel outil d'information, présenté sous forme de brèves, reviendra tous les trimestres avec des nouvelles concernant les milieux aquatiques et la ressource en eau du Haut-Allier.



## VII. BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget du SAGE pour l'année 2016 se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc ...

Aucune dépense de communication n'a été réalisée en 2016.

- 1<sup>e</sup> semestre 2016 (SMAT du Haut-Allier) :

	Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles 1 <sup>er</sup> semestre 2016
<b>Cellule d'animation</b>	<b>26 732.20€</b>	<b>26 568,12€</b>

- 2<sup>nd</sup> semestre 2016 (Etablissement public Loire) :

	Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles 2 <sup>nd</sup> semestre 2016
<b>Cellule d'animation</b>	<b>30 844€</b>	<b>28 193.48€</b>

## VIII. BILAN - PERSPECTIVES

Le premier semestre 2016 a été consacré à l'information des citoyens sur le projet de SAGE du Haut-Allier au travers de la phase d'enquête publique et à la validation définitive du projet par la CLE.

Le deuxième semestre 2016 a été l'occasion de travailler sur l'enjeu gouvernance avec les animateurs et les structures porteuses des contrats territoriaux présents sur le territoire du SAGE du Haut-Allier. Au cours des réunions les acteurs ont pu discuter des pressions propres à chaque masse d'eau et sur lesquelles il fallait intervenir mais également sur l'évolution possible des périmètres d'action. De nombreuses incertitudes liées à la fusion des communautés de communes limitent cependant la prise de décision autour des contrats territoriaux.

En parallèle, l'activité de la CLE et de son bureau a permis de rendre 6 avis sur des projets en lien avec le domaine de l'eau.

La prise de l'arrêté inter-préfectoral d'approbation en date du 27 décembre 2016 a décalé la diffusion du projet définitif à l'année 2017.

Pour l'année 2017, les principaux chantiers seront :

- Diffuser le SAGE du Haut-Allier approuvé (1<sup>e</sup> semestre 2017),
- Réaliser et diffuser un guide d'utilisation du SAGE à destination des différents acteurs (2<sup>nd</sup> semestre 2017),
- Elaborer une charte graphique et reprendre le logo du SAGE pour obtenir une identité visuelle efficace,

- Réunir la commission inter-SAGE Haut-Allier/Loire-Amont et initier une réflexion autour de l'amélioration des connaissances sur la nappe souterraine « Monts du Devès »,
- Lancer l'étude d'inventaire des zones humides de plus de 1 ha,
- Faire émerger une dynamique de contrats territoriaux sur les secteurs orphelins.